



**DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE PRISE EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CGCT
ET DE LA DÉLIBÉRATION S'Y RAPPORTANT EN DATE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2022
PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU 10 AVRIL 2024 À 18 HEURES
SALLE DU CONSEIL, SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de membres du bureau :
en exercice : 28
présents : 15
absents représentés : 10
absents excusés : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois d'avril à 18 heures, le bureau communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Jean-Claude DAULOUÈDE, Pierre LAFFITTE, Hervé BOUYRIE, Louis GALDOS, Jean-François MONET, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Benoît DARETS, Philippe SARDELUC, Pierre PECASTAINGS, Marie-Thérèse LIBIER, Dominique DUHIEU, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Alexandre LAPEGUE.

Absents représentés : Madame Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre FROUSTEY, Madame Aline MARCHAND a donné pouvoir à Monsieur Pierre PECASTAINGS, Monsieur Patrick BENOIST a donné pouvoir à Monsieur Benoît DARETS, Madame Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse LIBIER, Monsieur Patrick LACLEDÈRE a donné pouvoir à Monsieur Louis GALDOS, Monsieur Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Madame Jacqueline BENOIT-DELBAST, Monsieur Eric LAHILLADE a donné pouvoir à Monsieur Dominique DUHIEU, Monsieur Alain SOUMAT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE, Monsieur Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à Monsieur Bertrand DESCLAUX, Monsieur Régis GELEZ a donné pouvoir à Monsieur Pierre LAFFITTE.

Absents excusés : Messieurs Henri ARBEILLE, Francis BETBEDER, Christophe VIGNAUD.

INFRASTRUCTURES - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT VOIRIE 2021-2026 - OPÉRATION DE REQUALIFICATION URBAINE DE L'AVENUE DES GEMMEURS À MESSANGES

Rapporteur : Madame Jacqueline BENOIT-DELBAST

La commune de Messanges souhaite sécuriser l'avenue des Gemmeurs et le carrefour entre cette avenue et l'avenue de la Gemme, situé en entrée de ville, en parallèle de la création d'une opération de logements avenue des Gemmeurs.

L'opération consiste à créer un carrefour surélevé et un cheminement piéton depuis les accès du programme de logements jusqu'à la route départementale et donc en direction du centre-bourg.

Les objectifs recherchés par les aménagements sont les suivants :



- abaisser les vitesses de circulation de l'avenue de la Gemme (RD 50) au niveau des sorties depuis l'avenue des Gemmeurs,
- sécuriser les déplacements piétons et cyclistes et les traversées piétonnes sur l'avenue des Gemmeurs jusqu'au carrefour,
- assurer l'accessibilité PMR.

Ce projet intègre également, en réalisation directe par la commune, d'autres travaux dont des travaux d'embellissement du cadre de vie pour l'installation de conteneurs semi-enterrés au sein de l'opération immobilière et finalement déplacés, à la demande de la mairie, à proximité du carrefour afin que son usage soit facilité pour les habitants des quartiers existants.

Une convention de projet urbain partenarial (PUP) a été signée en juillet 2022 entre la mairie de Messanges, MACS et la SAS NEXITY IR PROGRAMMES PAYS BASQUES dans le cadre de l'opération « VENT D'EST » qui prévoit le versement par NEXITY d'une fraction ferme du coût des équipements publics à hauteur de 76 500 €.

Le planning prévisionnel des travaux prévoit un démarrage des travaux au mois d'avril 2024.

Conformément à la définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie, ces travaux de requalification relèvent de la compétence communale et sont donc réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune.

Considérant que l'opération de requalification urbaine avenue des Gemmeurs inscrite au PPI voirie 2021-2026, contribue à l'amélioration du patrimoine mis à disposition de la Communauté de communes au titre de sa compétence voirie, et conformément au règlement financier applicable en la matière, la part des travaux liés aux impacts des opérations d'urbanisme sera financée en TTC par la fiscalité de l'urbanisme c'est-à-dire par le PUP signé en 2022.

L'estimation totale des travaux de sécurisation de l'avenue des Gemmeurs est de 33 854,78 € HT soit 40 625,74 € TTC. Ce coût étant inférieur aux estimations prévisionnelles de base d'établissement du PUP, l'opération est entièrement financée par le PUP et ne nécessite pas de versement d'un fonds de concours par la Communauté de communes.

Les dépenses éligibles au titre du PPI voirie s'élèvent à 30 546,22 € HT, soit 36 655,46 € TTC.

Le plan de financement de l'opération, intégrant le traitement complet de l'emprise, est retracé dans les tableaux ci-après :

Travaux de compétence communautaire voirie :

Total des dépenses éligibles HT	30 546,22 €
TVA	6 109,24 €
Total des dépenses TTC	36 655,46 €
Financement au titre de l'urbanisme en HT	30 546,22€
Fonds de concours MACS HT	0 €
Financement communal y compris la TVA	6 109,24 €
Total financement TTC	36 655,46 €

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-10, L. 5211-10 et L. 5214-16-V ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021 et 28 mars 2024 portant définition et



Fait et délibéré les jour, moi ID : 040-244000865-20240410-20240410DB04D-AR

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 10 avril 2024

Le président,

Pierre FROUSTEY





PPI VOIRIE 2021 2026

Requalification avenue des GEMMEURS A MESSANGES

ESTIMATION PREVISIONNELLE	TOTAL			Compétence Voirie MACS	Compétence communale hors financement PPI Voirie	Compétence communale bénéficiant du financement PPI VOIRIE = INFILTRATION	Compétence communale EMBELLISSEMENT CADRE DE VIE ABORDS CONTENEURS	COMPETENCE TRANSPORT MACS	COMPETENCE VOIRIE MACS PERENNITE	COMPETENCE DEPARTEMENT DES LANDES PARTICIPATION PROJETEE
	Montant (HT)	Tva	Montant (TTC)	Montant (HT)	Montant (HT)	Montant (HT)	Montant (HT)	Montant (HT)	Montant (HT)	Montant (HT)
MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE										
		0,00	0,00							
VRD	33 854,78	6 770,96	40 625,74	30 546,22	3 308,56					
Traitement paysager	0,00	0,00	0,00							
		0,00	0,00							
Montant total HT	33 854,78	6 770,96	40 625,74	30 546,22	3 308,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				6 109,24	661,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				36 655,46	3 970,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FINANCEMENT AU TITRE DE L'URBANISME										
PUP SAS NEXITY		0,00	0,00	30 546,22	3 308,56					
Montant total HT				30 546,22	3 308,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FINANCEMENT A CHARGE DES COLLECTIVITES										
Montant total HT				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TVA 20%				6 109,24	661,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant total TTC				6 109,24	661,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Financement :

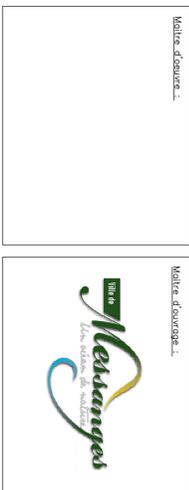
Travaux de compétence voirie

Total des dépenses éligibles HT	30 546,22 €
TVA	6 109,24 €
Total des dépenses TTC	36 655,46 €
Financement au titre de l'urbanisme	30 546,22 €
Fonds de concours MACS - HT	0,00 €
Financement communal y compris la TVA	6 109,24 €
Total financement	6 109,24 €

Type de plan :

PLAN DE PRINCIPE

Chantier :
**Réhabilitation de l'ancienne Gare
 à MESSANGES**
 Voirie



Indice	Date	Modification sur plan
A	27-03-2022	Première édition
C	27-03-2022	Modification de l'implémentation
D		
E		

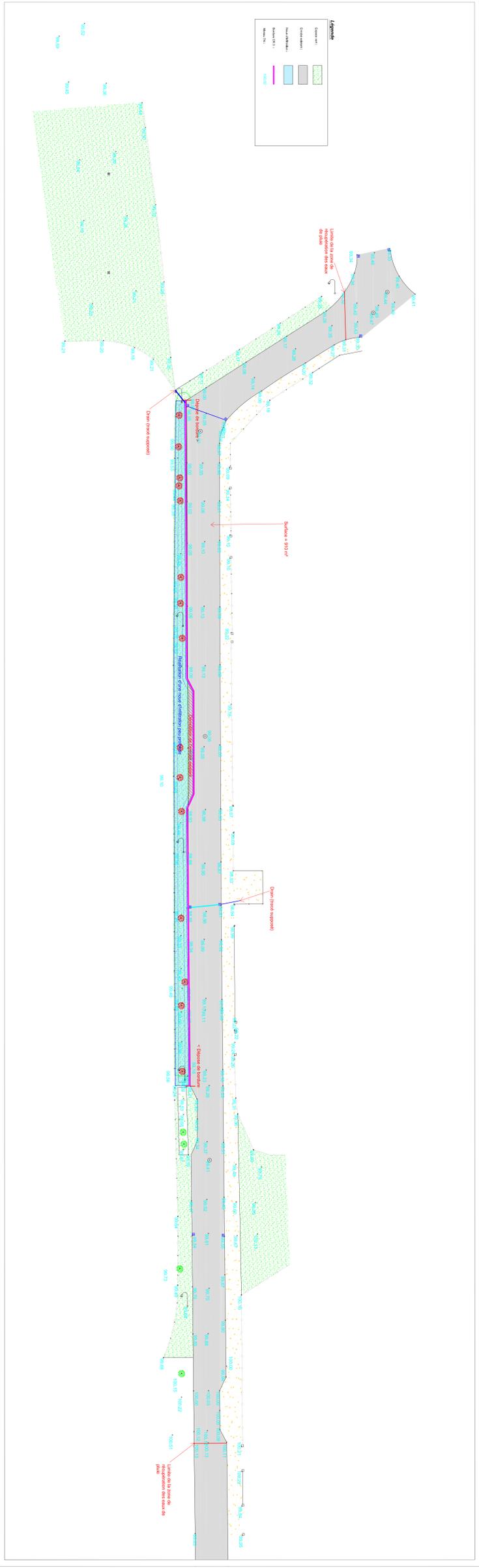
TRACES	Etat	REPERES EXISTANTS	ETATS
1	21-06-2022	MS02.002	1/250

Dessinateur : Théo TSUJAYA

Contrôle antérieur : Jérémy LESCOPIQUES



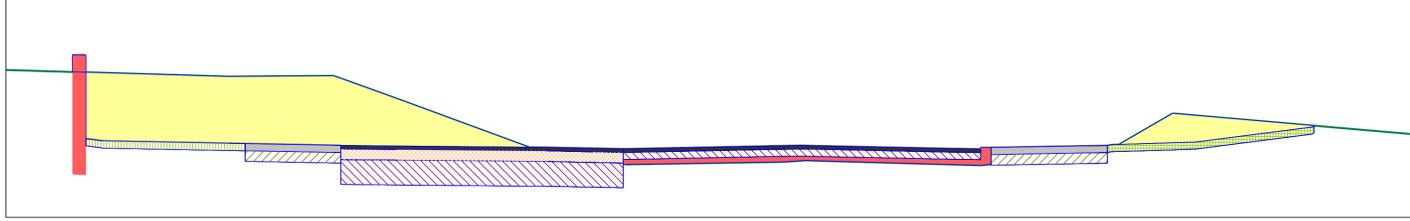
Entreprise :
 S.N. LAUSSU – 2250 Route des Lacs – BP 63 – 40660 MESSANGES
 Tél : 05.59.48.83.61 / Fax : 05.59.48.83.82



LEGENDE :

- Enrobé :
- Chaussée lourde :
- Espace vert :
- Stabilisé calcaire :
- Bordure T2 :
- Bordure P1 :
- Niveau projet : 30.09
- Niveau TN : 41.25

COUPE A :



PLAN PROJET

Type de plan :

Chantier : **Aménagements d'un plateau surélevé et aire de collecte pour OM**
 Commune de MESSANGES

Maitre d'oeuvre :

Idéia VRD
 Avenue du Professeur Grancher
 64250 CAMBO LES BAINS
 Tél : 05 40 39 93 14
 Mail : betidea@gmail.com

Maitre d'ouvrage :

NEXITY IR PAYS BASQUE
 40 Chemin de Sabalce
 64 100 BAYONNE

Indice	Date	Modification sur plan
A	28-09-2022	Première diffusion
B		
C		
D		
E		

N°plan	Date	Référence chantier	Echelle	Indice
1	28-09-2022	M90.22.021	1/100	A

Dessinateur : Théo TSILIANA Contrôle entreprise : Jérémy LESGOURGUES

Entreprise :

S.N. LAUSSU
 S.N LAUSSU - 2250 Route des Lacs - BP 63 - 40660 MESSANGES
 Tel : 05.58.48.83.61 / Fax : 05.58.48.83.62